

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 9 juillet 2020

Délibération n° 2020 – 9/07/2020 – 10

*Préparation de la rentrée 2020 : restitution des travaux du groupe de travail dédié
et validation de la note de cadrage de la rentrée*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 16 juin 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le cadrage de l'organisation de la rentrée 2020 à l'Université de Bourgogne.**

Dijon, le 10 juillet 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Organisation de la rentrée 2020 à l'uB – Synthèse des apports des groupes de travail et des retours des composantes

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Note de cadrage pour l'organisation de la rentrée 2020 à l'université de Bourgogne¹

Après un travail demandé aux composantes, et une dizaine de réunions de cinq groupes de travail (accueil des L1, remédiation, relations et mobilités internationales, organisation logistique et numérique, accompagnement des personnels), la présente note a été élaborée avec comme objectif de rendre compte du fruit de ces échanges. Ces éléments ont donc été concertés et présentés devant différents conseils et commissions de l'établissement (CFVU, conférence des directeurs de composantes, comité technique, commission d'encadrement). **Le scénario souhaité par les équipes et les personnels est celui d'un retour en présentiel des étudiants à 100% avec respect de normes sanitaires. Si des évènements, difficiles à anticiper aujourd'hui, survenaient et rendaient impossible l'application de cette proposition, la priorité serait alors la tenue des cours magistraux à distance.** Pour ce qui est des travaux dirigés et travaux pratiques, ils devraient toujours pouvoir se maintenir en présentiel, en appliquant strictement les gestes barrières.

Le scénario privilégié repose donc sur l'idée qu'il nous faudra apprendre collectivement à vivre et faire vivre nos missions de service public, malgré et avec la Covid-19.

I. Eléments sur le cadrage sanitaire de la rentrée dans les universités (note de la DGESIP du 11/06/20)

Les conditions sanitaires dans lesquelles pourra débuter la prochaine année universitaire ne sont pas encore connues. En raison de ce contexte d'incertitude, il est prudent de se projeter dès à présent dans la prochaine rentrée afin d'organiser, dans le respect des règles de santé et de sécurité au travail, la reprise des enseignements en cas de maintien de consignes sanitaires visant à prévenir la propagation du virus.

De manière générale, les consignes sanitaires applicables dans les locaux reposent notamment sur :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des usagers

¹ Note issue de la Synthèse des apports des groupes de travail mis en place à l'UB, des retours des composantes, des remarques émises suite à la présentation en conférence des doyens, CFVU du 16 juin 2020, comité technique du 24 juin 2020, réunion d'encadrement du 30 juin 2020.

- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La communication, l'information et la formation auprès des agents et des usagers

Ces règles s'appliquent dans les établissements, les campus, les résidences et les restaurants universitaires. Les règlements intérieurs pourront sanctionner le non-respect de ces règles.

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Si cela n'est pas possible, le port du masque est alors obligatoire.

L'organisation mise en place doit permettre de respecter ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (locaux d'enseignement mais également arrivée et abords de l'établissement, circulations, couloirs, halls, sanitaires, etc.).

En conséquence, la capacité d'accueil des espaces physiques d'apprentissage devra être déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires. Dans les autres espaces, les usagers et les personnels seront informés des capacités d'accueil et des mesures sanitaires à appliquer et tenus de les respecter.

Dans les cas où le respect de cette distance risquerait de ne pas être assuré (circulations étroites, etc.), le port du masque devra être imposé.

Lorsqu'à titre exceptionnel, des travaux pratiques nécessiteraient des manipulations ne permettant pas le respect de la distanciation physique, le port d'un masque par les usagers sera obligatoire.

Avant la rentrée, les espaces physiques d'apprentissage (salles de TD, salles de cours...) doivent être organisés de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables individuelles (ou entre les espaces individuels de travail). Cette distance doit non seulement permettre de maintenir une distance de sécurité entre des étudiants assis à leur espace de travail mais, également, de mettre en place une circulation aussi sécurisée que possible à l'intérieur même d'une salle. Là encore, le port du masque pourra devenir obligatoire.

Dans les salles de TP spécifiques qui ne pourraient être aménagés (laboratoires par exemple), le port du masque sera obligatoire. La salle doit être ventilée naturellement ou mécaniquement, dans le respect des consignes sanitaires spécifiques applicables dans ce dernier cas

Dans les amphithéâtres, une attention particulière devra être accordée aux conditions de circulation. En vue d'éviter les croisements, des consignes de circulation pourront être données (sens obligatoire, ordre de remplissage et d'évacuation des rangées ...).

Dans le cas où les consignes sanitaires actuelles d'application de gestes barrières et de distanciation physique seraient maintenues après la rentrée, l'organisation des enseignements devra en tenir compte.

Les jauges de salles de cours et travaux dirigés devront être en conséquence redéfinies.

Pour cette raison, l'établissement pourra être conduit à organiser des enseignements à distance et/ou en présence dans une mesure et selon des modalités qu'il appartiendra de déterminer et qui ne préjugent en rien de l'organisation pédagogique qui sera à nouveau mise en œuvre en période post-covid.

Il est rappelé que conformément à la réglementation les modalités de contrôle des connaissances devront être adoptées au plus tard **dans le mois suivant la rentrée**. Il est recommandé de prévoir dès ce stade différentes options en fonction des évolutions possibles de la situation sanitaire.

II. Propositions de cadrage organisationnel et pédagogique pour l'UB

Les propositions de cadrage organisationnel et pédagogique pour l'UB sont issues des réflexions menées dans les différents groupes de travail et de celles menées dans les composantes pour préparer la rentrée 2020.

2.1 Organisation logistique de la rentrée

Pour tenir compte des recommandations de la DGESIP, plusieurs scénarii ont été envisagés : du plus contraignant et restrictif en terme d'effectifs accueillis (20% en présentiel), au moins restrictif (100 % en présentiel avec port du masque).

Les propositions faites par le groupe de travail sur « l'organisation logistique, numérique et la continuité pédagogique » et par les composantes sont les suivantes :

- **Le choix du scénario adopté a été décidé collectivement par la communauté universitaire. Il repose à ce jour sur un accueil à 100% des effectifs avec respect de normes sanitaires (port du masque obligatoire dans les locaux, désinfection régulière des locaux).** Il peut reposer en partie sur une hybridation des cours (partie de cours en présence et à distance) si la situation évolue défavorablement. Chaque composante a travaillé sur une organisation possible de la rentrée avec une partie des cours à distance. **La solution de passer le maximum de CM à distance notamment en Licence peut être une option intéressante pour libérer de la place pour les TD et TP, si besoin.** Mais en cas d'hybridation des enseignements, les composantes auront toute latitude pour envisager leur organisation, en respectant les consignes sanitaires (la co-modalité étant déconseillée pour les grands groupes, conseillée pour les alternants ou les TD).
- La mise en place de cours à distance doit être décidée pour un semestre, le changement dans l'organisation logistique au cours du semestre pour faire revenir en présentiel l'ensemble des étudiants est trop complexe. **Par contre, suite au travail fait dans les composantes, le scénario inverse est maintenant envisageable. Ainsi, il est possible de faire rentrer à 100% les étudiants, puis de réduire les capacités d'accueil si la situation sanitaire l'impose.**
- **Le scénario privilégié par l'UB (rentrée à 100% en présence avec application de normes sanitaires) nécessite un besoin d'équipements de protection (masques, gel, gants, visières,) et de nettoyage plus fréquent et plus important des locaux.** Le

second scénario (hybridation des enseignements) nécessite un besoin d'équipement numérique dans les différentes composantes.

- En cas d'hybridation des enseignements, un appui à la maîtrise de certains logiciels pour les étudiants et les enseignants sera proposé par le PNR (formations pour les enseignants et BIATSS à différents outils). Des capsules vidéo de présentation des cours pourront être proposées pour les enseignants qui le souhaitent, l'enregistrement des cours ou l'envoi de supports variés aux étudiants étant laissés à l'appréciation des enseignants.
- Les modalités d'examens devront être arrêtées au cours du mois de septembre si elles devaient être modifiées en raison de l'évolution de la situation sanitaire. En cas d'hybridation d'une partie des cours, une certaine souplesse est demandée par les équipes dans l'organisation de ces examens.
- Une attention particulière doit être portée par les équipes pour les étudiants à la santé fragiles et identifiés par le SSU (ex-CPSU).

2.2 Accueil des nouveaux étudiants et vie étudiante

Les néo-bacheliers doivent faire l'objet d'une attention particulière et bénéficier d'un encadrement en présentiel ou à distance plus important que les autres étudiants pour remédier à leur inexpérience de l'autonomie nécessaire dans l'enseignement supérieur.

L'accueil à l'uB se fait habituellement en deux temps : un temps dédié à la découverte de la vie étudiante et au tutorat (15 premiers jours de septembre : visite du campus, de la BU, de la MDE, Atheneum...), et un temps dédié à la socialisation étudiante (« Les Campus Days » : animations diverses, découverte des associations étudiantes, concerts, « Color Run »...).

Compte tenu de la situation sanitaire, les manifestations liées à la socialisation étudiante sont décalées sur le second semestre de l'année. Suivant le scénario adopté par l'uB, certaines manifestations à effectifs plus réduits (sensibilisation à la sécurité routière par exemple) pourront être envisagées dans des formats originaux.

Les propositions faites pour « l'accueil des L1 » à l'UB sont les suivantes :

- **Accueillir physiquement, sauf si la situation sanitaire ne le permet pas, tous les L1** par une réunion de rentrée animée par les enseignants d'environ 2 heures. Cette réunion sera précédée ou suivie du tutorat d'accueil par les étudiants. L'accueil physique de ces L1 pour les réunions de rentrée pourra commencer le 31 août et s'étaler sur les 15 premiers jours de septembre voire plus si besoin.
- **Une concertation avec le CROUS** permet pour la rentrée 2020 de renforcer le tutorat d'accueil par **le recrutement de jeunes en service civique** qui seront intégrés dans la formation des tuteurs organisée par l'uB.
- **Pour la rentrée 2020, le tutorat d'accueil pour les étudiants de L1 aura pour objectifs prioritaires :**
 - * de faire découvrir le campus et ses différents lieux (visites physiques ou virtuelles)

- * d'activer le compte étudiant « etu-u-bourgogne.fr » et de le transférer sur la boîte mail personnelle (manipulation faite depuis les smartphones ou depuis un poste informatique à la maison de l'étudiant)

- * d'éduquer les L1 au respect des normes sanitaires à l'uB (port du masque obligatoire dans les locaux, notamment)

- * de faire découvrir uB Link

- * de sonder les étudiants sur leur équipement informatique, leur connexion internet

- * de les informer sur les outils mis à disposition par l'uB (pack Microsoft 365 par exemple de façon à éviter les dépenses inutiles).

- * de leur proposer une présentation des ressources documentaires (BU) à leur disposition.

- * de leur faire signer leur contrat pédagogique étudiant.

- **La charte de sécurité sanitaire et numérique est envisagée.** Elle sera signée par tous les étudiants par voie électronique, de façon à rappeler les consignes de sécurité sanitaire au sein de l'UB et préserver l'environnement.
- **Un centre d'entraide entre les étudiants est envisagé,** animé par les associations de filières étudiantes et permettant l'accès à différentes ressources (accès à une hotline, au Bot Hugo de façon plus systématique, FAQ...) ou modules de formation. Ce projet pourrait débuter à la rentrée 2020 en concertation avec les associations de filières, et se développer les années suivantes. L'appui d'un ingénieur pédagogique pourrait être utile pour accompagner les associations étudiantes dans le montage de capsules vidéo ou autres formations en ligne.

2.3 Actions de remédiation disciplinaire

Ces actions visent à la fois les étudiants de L1 qui auront subi le confinement, et validé le baccalauréat en contrôle continu mais également d'autres étudiants (L2 par exemple) si les composantes identifient des besoins. Les dispositions suivantes sont retenues :

- **Mise en place d'un dispositif de remédiation par les pairs :** L'aide par les pairs peut donner des résultats intéressants, mais il est nécessaire d'avoir une supervision des tuteurs de remédiation par un enseignant référent. Cette remédiation est proposée à tous les étudiants de L1. Elle est encadrée par des étudiants de L2 ou L3. Elle est valorisée pour les étudiants tuteurs par la validation d'une UE engagement. Cette validation sera encadrée par les enseignants référents (rémunérés en heures complémentaires-financement RITM-UBFC). La mise en place de ce dispositif, sa temporalité, sa forme (présence/distance) sont laissées à l'appréciation des composantes.
- **Des dispositifs complémentaires** peuvent être envisagés par l'intégration de certains étudiants supplémentaires dans le **dispositif AGIL.**

- **Des dispositifs d'accompagnement des équipes** peuvent également être proposés par le CIPE à la demande des équipes pédagogiques : mise à disposition de tests, évaluation des premiers enseignements...

2.4 Situation des étudiants à l'international

La situation des étudiants internationaux peut varier très rapidement. Il est possible que les étudiants internationaux qui ne sont pas actuellement sur le territoire français suivent les enseignements dans le cadre d'une modalité à distance ; une information doit être apportée à ces étudiants avant leur inscription dans la formation. Si un diplôme est fortement dépendant du public des étudiants étrangers pour ouvrir la formation, il est peut-être nécessaire de penser la formation en 100% à distance.

Les propositions portant sur les étudiants à l'international sont les suivantes :

- **Dématérialiser les inscriptions pour les étudiants étrangers.** Les étudiants internationaux auront la possibilité cette année de rendre un dossier dématérialisé.
- **Proposer, des enseignements exclusivement à distance pour les étudiants étrangers qui n'ont pu venir en France.**
- **Informers les partenaires et les étudiants** concernés dès que possible pour envisager les modalités d'accueil des étudiants.
- **Un accueil privilégié doit être réservé aux d'étudiants internationaux (certainement beaucoup moins nombreux) qui pourront être présents sur le campus à la rentrée universitaire 2020.**

III. Propositions d'accompagnement des personnels de l'université de Bourgogne à la rentrée 2020

Compte tenu de la crise sanitaire, les différents personnels de l'université ont dû s'adapter très rapidement pour permettre la continuité des activités de l'établissement. Des propositions sont faites pour l'accompagnement des personnels enseignants chercheurs et administratifs pour la rentrée 2020.

3.1. Bien être des personnels au travail

Le bien être des personnels doit demeurer une préoccupation de l'établissement.

Souplesse, bienveillance, confiance et adaptabilité envers les personnels doivent être les principes directeurs pour accompagner les personnels.

- **Prévoir un moment d'entretien avec l'encadrement pour les personnels BIATSS :** ce moment permettra de revenir sur l'organisation du travail à distance (horaires, déconnexion, problèmes liés à l'isolement...)

- **Possibilité d'effectuer sur le temps de travail des exercices physiques (yoga, gym, méditation...) proposés par le SUAPS**
- **Adoption de la charte du télétravail par le CHSCT.**

3.2. Isolement des personnels

- **Prévenir l'isolement social et professionnel des personnels** : faire des points réguliers avec les personnels isolés
- **Aménager les fiches de postes pour les personnels** qui ne pourraient accomplir de tâches à distance, et notamment celles des personnels de laboratoires.
- **Aménager les postes de travail** pour répondre aux normes sanitaires.
- **Accompagner les enseignants chercheurs** par des formations dédiées, certaines sont mises en place (« préparer sa rentrée en contexte incertain » proposée par le CIPE) et rencontrent un franc succès. Un accompagnement individuel sur les questions pédagogiques est également possible, et assuré par le CIPE (cipe@u-bourgogne.fr). De nombreuses ressources pédagogiques sont également mises en place par le CIPE (<https://inspe.u-bourgogne.fr/cipe-ressources-pedagogiques>).
- **Accueillir les nouveaux collègues** : par un accueil physique si possible.

3.3. Conditions de travail liées à l'enseignement

Les formes d'enseignement (présence/distance) et les modalités de contrôle de connaissance doivent pouvoir être modifiées rapidement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Le travail préparatoire de la rentrée, fait par chacune des composantes devrait permettre cette adaptation rapide.

Compte tenu de l'adaptation des enseignants à différentes modalités pédagogiques (présence, distance), les services d'enseignement des enseignants ne doivent pas être majorés. Ainsi, la proposition suivante est faite :

- **Permettre aux enseignants de leur libérer du temps permettant l'adaptation de leurs cours, en modulant le volume d'heures devant étudiants de 20% à la baisse en cas de cours dispensés à distance** (par exemple 20% : un module de formation de 20 heures prévus dans une fiche filière ne donnerait lieu qu'à 16 heures de cours effectives à distance).
- La modulation horaire ne peut concerner que la mise en œuvre de modalités pédagogiques nouvelles et différentes des enseignements magistraux ou sous forme de TD et TP habituels ; ainsi, dispenser habituellement un CM, un TD ou un TP en visio n'est pas éligible ;
- Le bénéfice de la modulation horaire nécessite la validation des responsables pédagogiques et du directeur de composante qui attestera du service fait.